



**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
À MONSIEUR BLANQUART JEAN-MARC, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ**

N°2022/87

Le Maire de Fontenay-le-Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints en l'absence ou cas d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal de l'élection municipale en date du 26 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au Maire ou par des conseillers municipaux, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT que le Maire souhaite attribuer une délégation de fonction et de signature à Monsieur BLANQUART Jean-Marc, conseiller municipal, dans les domaines suivants : Relations avec les associations culturelles et sportives, Gestion de la salle polyvalente et Événementiel ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur BLANQUART Jean-Marc, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction pour assurer les services concernant les domaines suivants :

- Relations avec les associations culturelles et sportives,
- Gestion de la salle polyvalente,
- Événementiel.

Article 2 : Monsieur BLANQUART Jean-Marc reçoit également délégation de signature de Madame le Maire dans les domaines susvisés.

Article 7 : La délégation faisant l'objet du présent arrêté s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

.../...

.../...

Article 9 : Le Maire, la Secrétaire de Mairie et le Receveur Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, publié et notifié aux intéressés et ampliation transmise au Receveur Municipal.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 10 octobre 2022

Le Maire,
Valérie MICK RIVES



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 10.10.22
Signature de l'intéressé :

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dupont', is written over the text 'Signature de l'intéressé :'. The signature is fluid and cursive.